

# Esclavage moderne et idéologie antique

<http://www.psychanalyste-paris.com/Esclavage-moderne-et-ideologie.html>



« Se coltiner la misère... C'est entrer dans le discours qui la conditionne »

par [Christophe BORMANS](#)

Le texte que nous donnons ici constituait une première version d'un article publié dans la Revue Tiers-Monde en octobre 1996 sous le titre « Esclavage moderne et idéologie antique » (Revue Tiers-Monde, Tome XXXVII - n° 148, « Relations de travail et mondialisation », Octobre-Décembre 1996, PUF, Paris, pp. 787-802).

*« Il est certain que se coltiner la misère, comme vous dites, c'est entrer dans le discours qui la conditionne, ne serait-ce qu'au titre d'y protester.*

*Rien que dire ceci, me donne position - que certains situeront de réprover la politique. Ce que, quant à moi, je tiens pour quiconque exclu » (Jacques LACAN, Télévision, Paris, Seuil, 1974, p. 25).*

Voici maintenant une quinzaine d'années, Moses I. Finley publiait un recueil de quatre conférences, dont la première, intitulée « Esclavage antique et idéologie moderne » [1] - et qui donnait son nom au livre -, se proposait de répondre à la question suivante : pourquoi « au cours des vingt-cinq dernières années, l'étude de l'esclavage a atteint une intensité sans précédent » ? Concernant l'esclavage au Nouveau Monde, du XVIe au XIXe siècles (aux Etats-Unis, aux Caraïbes et au Brésil), « les motifs de cette évolution » lui apparaissaient clairement : cet « esclavage moderne touchait des Noirs », et les « tensions sociales et raciales actuelles » avaient réanimé le débat. Concernant l'esclavage antique, qui n'offrait pas « une signification aussi immédiate », selon l'auteur, il avait été le champ de prédilection de l'affrontement entre les deux idéologies modernes, libérale et marxiste.

Aujourd'hui, l'affrontement idéologique entre les deux grands courants de l'analyse économique ne paraît plus de mise tant le courant libéral semble l'avoir emporté. Pourtant, l'expression « esclavage moderne », qui ne renvoie plus désormais au découpage traditionnel de l'histoire, autrement dit qui ne renvoie plus à l'esclavage au Nouveau Monde (ni, a fortiori, à l'esclavage antique) refléuri

un peu partout, tant dans les publications des Organisations internationales de défense des droits de l'homme et des travailleurs, que dans les médias, répercussions qui du reste font partie intégrante de l'objectif avoué de ces organismes [2].

Le présent article, dont le titre s'inspire de celui du célèbre ouvrage de Finley, propose de revenir sur les raisons qui font que depuis une dizaine d'années [3], l'étude de ce que l'on appelle l'« esclavage moderne » a elle aussi « atteint une intensité sans précédent ». Il vise essentiellement à répondre à deux questions : d'abord, qu'entendait-on à l'origine par esclavage et « esclavage moderne » ? Ensuite, que recouvre cette expression aujourd'hui, et surtout, la réalité que l'on avait coutume de lui attribuer diffère-t-elle ?

Enfin, nous tenterons de démontrer que l'utilisation de l'expression « esclavage moderne » pour qualifier les conditions de travail actuelles de nombreux travailleurs du Tiers monde, relève bien d'une idéologie qualifiée par nous d'« antique », au sens où nous pensons qu'elle participe d'une marche en arrière, par rapport aux premiers pas de ce que l'on a appelé l'analyse du sous-développement.

## I. De l'esclavage « antique » à l'esclavage « moderne »

Dans sa volonté d'éclaircir les débats historiographiques sur l'esclavage, Moses I. Finley a toujours déploré le manque de rigueur de la classification des différents types de travail en général, et l'absence d'une bonne définition de l'esclavage en particulier.

En effet, comme l'a souligné - non sans ironie - Finley, "nous sommes esclaves d'une sociologie très primitive qui suppose qu'il n'existe que trois sortes de statuts du travail : celui du salarié libre, contractuel ; du serf ; de l'esclave. D'une manière ou d'une autre, il faut faire entrer tout le monde dans une de ces catégories" [4]. Outre le fait que cette division tripartite possède une connotation historique qui doit aujourd'hui être rejetée [5], le problème est effectivement que, lorsqu'on n'assimile pas tout simplement servage et esclavage, l'une des deux catégories a tendance à servir de fourre-tout pour les catégories a priori inclassables comme celle, la plus connue, de l'hilote de Sparte, tantôt rangée parmi les serfs, tantôt parmi les esclaves.

Concernant plus particulièrement ces différentes catégories proches de l'esclavage, et comme le souligne également M.I. Finley, « à un extrême, on insiste si fortement sur des distinctions marginales qu'on réduit toutes les institutions à une infinité de cas discontinus, rendant aussi vaine toute possibilité d'analyse ou de compréhension, tandis qu'à l'autre extrême, c'est la tendance à créer un "mélange supra-historique", qui "défie tous les principes scientifiques" » [6]. Or, comme le précise Pierre Vidal-Naquet, autre et non moins éminent spécialiste de l'esclavage antique, parler de plusieurs types d'esclavage est "un abus de langage, car précisément, une des catégories serviles, [...] a un statut parfaitement clair", tandis que les autres se refusent "aux définitions claires et distinctes" [7].

Nous aurons dans la première section de cet article, l'ambition de définir positivement l'esclave et l'esclavage. Nous partirons tout simplement de la définition du Petit Robert, définition qu'aucun spécialiste ne saurait d'ailleurs sérieusement contester : l'esclave est une "personne qui n'est pas de condition libre, qui est sous la puissance absolue d'un maître, soit du fait de sa naissance, soit par capture à la guerre, vente, condamnation". Nous nous intéresserons tout d'abord à la première partie de cette définition, mentionnant la condition "non-libre" de l'esclave et le caractère "absolu" de sa dépendance à un maître, pour ensuite étudier les mécanismes qui le mènent à son esclavage, non pas lorsque celui-ci est enfin établi en système social, mais lorsqu'il ne l'est pas encore, autrement dit, lors de sa genèse.

## Genèse et définition de l'esclavage

Intéressons-nous d'abord à la première partie de cette définition courante : l'esclave est "une personne qui n'est pas de condition libre". Il apparaît immédiatement que cela est très insuffisant, puisque l'on ne saurait admettre une définition qui n'est que la négation d'un caractère que l'esclave ne possède pas. À l'inverse, l'on peut commencer par se demander ce qu'est un homme libre. Et cette démarche s'avère tout de suite beaucoup plus fructueuse. Dans "Le vocabulaire des institutions indo-européennes" [8], Emile Benveniste nous dit que l'homme libre est celui qui est "né dans le groupe" ; mais surtout, à cet homme libre "né dans le groupe", "s'oppose l'étranger, c'est-à-dire l'ennemi, susceptible de devenir mon hôte ou mon esclave si je le capture à la guerre" [9]. Voilà qui est beaucoup plus intéressant, puisqu'à notre définition première, incontestable certes, mais négative, s'ajoute désormais un caractère positif que semble posséder l'esclave : il est "nécessairement étranger" [10].

Cependant, si l'esclave est "nécessairement étranger", l'étranger lui, n'est pas nécessairement esclave ; et c'est là, à notre avis, que doit intervenir le qualificatif d'"absolu". Car, comme le souligne Claude Meillassoux, ce qui distingue l'esclave, c'est qu'il "vient toujours de loin" [11], qu'il "n'est jamais un voisin" [12]. En ce sens, ce n'est pas tant que l'esclave soit étranger qui importe, mais surtout qu'étranger, il l'est "absolument". Il est, selon la célèbre expression de Finley, "l'étranger absolu". Cette idée d'absolu est bien caractéristique de l'esclave et de l'esclavage, puisqu'on la retrouve tant dans la définition du spécialiste qu'est Moses I. Finley que dans celle, courante, du dictionnaire. Seulement une question demeure : qu'est-ce qu'un étranger "absolu" ? C'est ici dans la genèse de l'esclavage que nous allons répondre à cette question et achever de définir positivement l'esclave et, de ce fait, l'esclavage.

Lorsqu'il s'agit de faire la genèse d'un phénomène, ici l'esclavage, le biais méthodologique classique est de "croire", car il s'agit bien d'une croyance comme le souligne Louis Althusser, que "l'individu de la fin (qu'il s'agit d'engendrer) est contenu en germe dans l'origine de son procès d'engendrement" [13]. C'est ainsi que la plupart de ceux qui se sont intéressés à la "naissance" de l'esclavage, et le spécialiste qu'est M. I. Finley n'y fait pas exception, ont cru devoir supposer la pré-existence de ce phénomène : soit sous la forme de la pré-existence d'une demande d'esclaves, soit sous la forme de la

pré-existence d'une offre d'esclaves, soit enfin, sous la forme de la pré-existence des deux, l'offre et la demande, la soit-disant "loi" du même nom ayant à charge de faire le reste.

Si l'on veut éviter ce biais méthodologique fondamental, il faut "accepter, selon les propres termes de Louis Althusser, que ce qu'on va chercher, pour expliquer le mécanisme par lequel surgit A, ne soit pas A, ni la préfiguration, ni le germe, ni l'esquisse, ni la promesse, etc. (toutes expressions qui ne sont que métaphores tendancieuses, [...] tendant à faire croire que A ne peut naître que de A, comme un petit homme naît d'un homme)" [14].

Afin de décrire la genèse de ce phénomène qu'est l'esclavage et, par conséquent, afin de définir plus précisément l'esclave, nous feront ici trois hypothèses fondamentales concernant la situation historique pré-esclavagiste [15], hypothèses qui, d'une part sont communes aux deux époques pré-esclavagistes que sont la Grèce archaïque et la Renaissance et qui, d'autre part, ne présupposent ni la préexistence d'une offre, ni celle d'une demande d'esclaves : D'abord, la préexistence de l'asservissement sur l'esclavage, avec ce corollaire que l'asservissement ne signifie pas privation totale des droits de l'asservi [16] ; Ensuite, la préexistence de la pratique de l'achat et de celle de la vente d'hommes sur l'esclavage [17] ; Enfin, la préexistence, ou plutôt la prédominance du développement du commerce au "long cours" sur le commerce "tout court" [18] ; avec ce corollaire que le commerce au "long cours" n'a pas besoin du commerce "tout court" pour se généraliser.

Ces trois hypothèses font qu'au fur et à mesure du développement de ce commerce au "long cours", les ventes et achats d'hommes, dans le but de leur asservissement, vont concerner des hommes venant de contrées de plus en plus éloignées, géographiquement et socialement ; autrement dit, des hommes de plus en plus "désocialisés" [19] par le chemin même et les conditions de vie sur ce chemin qui les mènent à leur insertion au sein de la société acheteuse - car comme le souligne Serge Daget [20], l'on ne traite pas des esclaves, mais bien des hommes.

La question pertinente est alors la suivante : comment et pourquoi, au bout du compte, c'est-à-dire au moment de la vente de ces hommes au sein de la société acheteuse qui, certes, pratique l'asservissement, mais ne saurait être esclavagiste avant l'heure, ces hommes deviennent-ils des esclaves ? La réponse ne peut être que c'est, justement, pendant le "trajet" ainsi parcouru, c'est-à-dire, au cours et par la traite, que ces hommes vont perdre ce qui leur donne la possibilité d'avoir des droits, c'est-à-dire, leur faculté de délibérer (ou personnalité), les faisant ainsi apparaître aux yeux de ceux qui les achètent comme des êtres humains auxquels on ne doit accorder aucun droit.

C'est, comme le note Roland Survélor, "dans le double traumatisme causé par la perte de la Terre-Mère" [21], que le captif perd sa capacité de délibérer. Dans la traite, qui façonne cette perte, celui-ci est totalement désocialisé : il est séparé de la terre sur laquelle il a grandi, des hommes avec qui il a grandi et qui lui

donnait jusqu'à présent, pour en revenir à la définition première de la liberté, tous ses repères. De repères, il n'en a plus. Les récits des esclaves qui, capturés en Afrique noire, ont traversés l'Atlantique, dans les conditions que l'on sait, démontrent qu'à en perdre ses repères, l'esclave en perd sa capacité de délibérer, sa personnalité [22]. À le définir sur le mode occidental, mais positivement cette fois et pour utiliser une formule un peu paradoxale, l'esclave est celui chez qui le corps reprend ses droits. Le captif destiné à être esclave n'est plus qu'un corps. Et à supposer comme le fait également Roland Survélor, que "nul" n'est "méchant volontairement" [23], celui qui achète ce corps, ne fait que le reconnaître pour tel, c'est-à-dire ne lui reconnaît pas de personnalité.

Une fois que cette genèse s'est produite, l'esclave se retrouve exclu de tous les aspects du social qui induirait une reconnaissance de sa personnalité. À commencer, bien sûr, par son statut juridique, qui systématise l'absence, chez lui, de ce que l'acheteur ne reconnaît pas, et que du reste le captif désocialisé ne donnait pas à voir, c'est-à-dire, l'absence de personnalité, ce statut juridique définissant l'esclave en tant qu'instrument, corps, meuble, etc. L'aspect linguistique consacre également cette séparation radicale entre d'un côté le maître et de l'autre l'esclave, à travers une langue qui, à l'origine, n'appartient ni à l'un ni à l'autre, une autre langue, de sorte qu'il n'y aurait encore ici, à travers "lalangue", aucune intersection sociale possible entre le maître et l'esclave, si tant est qu'il n'y a pas de "métalangage", comme se complaisait à le déclamer Jacques Lacan. Au-delà de tous ces aspects du social donc, il en est un dont l'esclave est également radicalement exclu, et ce n'est pas le moindre, c'est celui de l'économique. Comme le souligne encore une fois Roland Survélor, "il n'y a pas du côté de l'esclave de participation rationnelle au travail" [24] : "à tous ces traumatismes, précise-t-il en effet, s'ajoute, chez l'esclave, comme une faille de l'être, une non-structuration liée aux rapports de production eux-mêmes. Du maître, l'esclave ne perçoit aucun salaire, mais logement, nourriture et vêtement. [...] Les soins du maître n'apparaissent donc pas comme forcément liés au travail lui-même, et [...] l'esclave, dans les premiers temps du moins, ne peut percevoir dans ce qu'il reçoit la trace d'une réciprocité, fut-elle inégale, au niveau d'un échange de services" [25]. Pour résumer, nous pourrions dire que dans aucune des "oppositions qui divisent artificiellement la science sociale", selon l'expression de Pierre Bourdieu [26], l'esclave ne se voit reconnaître un embryon de personnalité ; et que finalement, l'esclave les résout toutes dans ce qu'il a d'absolu et de radical, et qui lui est justement caractéristique, il n'est pas une personne, mais simplement un corps, humain certes, mais seulement un corps.

Ainsi, "tous les éléments dévastateurs ici relevés" [27] dans cette première section, c'est-à-dire, la "déportation", la "non-possession ancestrale de la terre" et la "non-rationalité économique" [28], convergent-ils selon nous vers une définition de l'esclavage dans laquelle la personnalité du travailleur est non pas seulement évincée dans et par la mise au travail, mais bien absente dès l'origine de la mise au travail.

## Les formes contemporaines d'esclavage

Dans son rapport sur le travail dans le monde de 1993, le BIT nous introduit à son sujet en prenant le public à partie : "en cette fin de XXe siècle, nous dit-il, nombreux sont ceux qui pensent que l'esclavage appartient au passé. Ils ont tort. L'esclavage subsiste, aussi bien sous ses formes traditionnelles que sous des formes plus modernes telles que la "servitude pour dettes" ou le travail auquel sont contraints, sous la menace, des hommes, des femmes ou des enfants arrachés à leurs familles" [29].

À ce premier niveau, l'on voit donc immédiatement que le BIT distingue, au sein de cette catégorie qu'est l'esclavage en général, un esclavage "traditionnel", dont il ne sera que très peu question dans la suite du rapport, et un esclavage "moderne", qu'il assimile à la "servitude pour dettes" et au travail "forcé ou obligatoire". S'ensuit une définition générale de l'esclavage et une définition de l'esclavage "moderne" en particulier :

"L'esclavage, au sens ordinaire du terme, nous dit le Bureau international du travail, consiste à faire travailler des gens sans les rémunérer, soit en utilisant la force, soit sous le couvert des traditions sociales ou culturelles" [30]. Quant à la "servitude pour dettes", "phénomène qui touche des millions de travailleurs de par le monde", nous précise-t-il, "le piège fonctionne de la façon suivante : l'employeur verse une avance à un travailleur. Celui-ci est censé rembourser sur son futur salaire mais il en est évidemment incapable et, souvent, sa dette ne fait qu'augmenter. Il se trouve ainsi lié à son employeur jusqu'à la fin de ses jours. Dans certains cas, ses enfants, voire ses petits-enfants, seront eux aussi forcés de travailler pour le même créancier afin de rembourser la dette de la famille" [31].

Cette pratique, nous dit le BIT, est "surtout fréquente en Asie du Sud et en Amérique latine", par exemple en Inde ou au Pakistan (où on l'appelle pesghi) ou au Pérou (enganche), les "victimes" se recrutant généralement "parmi les gens les plus pauvres, souvent d'origine tribale" [32]. En 1991, selon la commission d'experts de l'OIT et l'organisation Anti-Slavery International, "5 millions d'adultes et 10 millions d'enfants se trouvaient réduits à la condition d'esclave pour cause de dettes" [33].

Du reste, qu'une majorité d'enfants soient "victimes de ce système" rend cette forme d'esclavage "d'autant plus choquante" [34] aux yeux du BIT. Le mécanisme est ici légèrement différent, en ce que ce n'est pas la personne du travailleur, autrement dit l'enfant, mais bien les parents eux-mêmes qui "reçoivent une avance en échange du travail de leurs enfants" [35]. Or, "comme ces derniers sont mal payés et que les employeurs les mettent souvent à l'amende, il est impossible de rembourser cette dette" [36]. Les enfants, précise le BIT, "doivent travailler comme de véritables esclaves", de "longues heures sous une surveillance constante et n'ont souvent pas le droit de sortir" ; ceux qui parmi eux, tentent tout de même de s'enfuir sont "battus, voire torturés" [37].

Dans son rapport de novembre 1995 sur le "travail des enfants", le Conseil d'administration du BIT rappelle qu'encore récemment, le groupe de travail de l'ONU sur les formes contemporaines d'esclavage ainsi que les organes de contrôle de l'OIT, ont d'une part, amplement attesté "l'existence de l'esclavage des enfants aujourd'hui" et, d'autre part, confirmé qu'il faut "estimer" à "des dizaines de millions le nombre des enfants esclaves" [38]. Ce rapport confirme également, tout à la fois l'existence de formes "traditionnelles d'esclavage des enfants" (notamment en Asie du Sud et "dans la bande subsaharienne de l'Afrique de l'Est", ainsi qu'en Amérique latine) que l'existence de "formes contemporaines d'esclavage d'enfants" qui "semblent se développer un peu partout dans le monde soit par l'instauration d'un lien entre le contrat de travail d'un adulte et la mise à disposition d'un enfant, soit par l'échange d'un enfant contre une somme d'argent souvent présentée comme une avance sur salaire". Mis à part le "kidnapping", le recrutement de ces enfants semble "systématique", nous précise le BIT, que ce soit dans les campagnes, où "des rabatteurs démarchent les familles pauvres", ou dans les villes, où "il existe des officines spécialisées dans la vente des enfants et des adolescents" [39]. Ces "enfants esclaves" se retrouvent en grand nombre dans les secteurs de l'activité économique tels que "l'agriculture, la domesticité, les industries du sexe, les industries du tapis et des textiles, les carrières et la fabrication de briques" [40].

Concernant l'"esclavage moderne" des "adultes", pourrait-on dire, on le rencontre un peu partout en Asie du Sud et en Amérique latine.

Au Pérou "ce système est notamment utilisé dans les mines d'or de Puno et Cuzco. Les mineurs reçoivent une avance pour un contrat de quatre-vingt-dix jours et doivent ensuite travailler de longues heures, pour un salaire de misère, afin d'essayer de rembourser cette dette. A la fin du contrat, les employeurs sont censés payer leur voyage de retour, mais, généralement, ils ne le font pas. Les orpailleurs de la région de Madre de Dios seraient victimes du même procédé" [41]. Au Pérou "comme ailleurs", nous précise le BIT, "ce sont généralement les minorités qui sont les plus touchées" [42]. Ces travailleurs sont recrutés par des "rabatteurs appelés gatos (chats) qui sillonnent le pays en faisant miroiter des salaires mirifiques et de bonnes conditions de travail. Ces gatos se chargent du transport des nouvelles recrues jusqu'à leur lieu de travail, souvent situé à des milliers de kilomètres. A leur arrivée, les travailleurs découvrent non seulement qu'ils gagneront beaucoup moins que prévu mais aussi qu'ils devront rembourser leur transport et, soit acheter aux gatos de quoi manger, soit accepter d'être en partie payés en nourriture. Ceux qui tentent de s'échapper sont poursuivis par des hommes de main (pistoleiros) ; s'ils sont rattrapés, ils sont battus, fouettés, mutilés, soumis à des sévices sexuels" [43].

C'est à peu près le même traitement qui attend les Haïtiens qui viennent résider, légalement ou illégalement, en République dominicaine au moment de la récolte. Si ces derniers sont des "proies faciles" pour les policiers et militaires qui organisent eux-mêmes les "rafles", les premiers sont, eux aussi, amenés à "alimenter en main-d'œuvre les plantations de canne à sucre", puisque les soldats n'hésitent pas à leur "confisquer leurs papiers" [44]. En outre, des

rabatteurs appelés buscones, vont jusqu'à sillonner Haïti afin de transporter par camions entiers les habitants jusqu'à la frontière dominicaine ; là, ils les remettent à des buscones dominicains qui, le plus souvent, à l'aide de "soldats" ou de "civils armés", les conduisent jusqu'aux plantations [45]. Le BIT nous précise qu'"une fois sur place, les travailleurs découvrent parfois que leur rémunération et leurs conditions de travail n'ont rien à voir avec ce qu'on leur avait promis" ; or, "ceux qui souhaitent partir travailler dans d'autres plantations ou ailleurs ne peuvent pas toujours le faire : les gardes leur confisquent leurs affaires (notamment leurs vêtements) et les enferment pendant la nuit" [46].

À côté de ces formes d'esclavage dites "modernes", le BIT affirme que des formes "traditionnelles" subsistent encore aujourd'hui dans certains pays, comme la Mauritanie, et en particulier au Soudan. "Les premiers rapports détaillés sur la renaissance de l'esclavage, nous dit le BIT, ont été reçus en 1988 par le Groupe de travail des Nations Unies (...) et ont été examinés en 1989 par la Conférence internationale du Travail. Ces rapports affirmaient que le gouvernement avait livré des armes à des milices pour leur permettre de razzier des villages de la tribu Dinka ; l'objectif était de dépeupler la région "frontalière" entre le nord et le sud de façon à priver les rebelles de l'Armée de libération du peuple soudanais d'un soutien potentiel" [47]. Mis à part quelques marchandises et du bétail, le butin de ces milices se compose d'esclaves, qu'elles conservent "pour leur propre usage" ou qu'elles revendent "entre 30 et 60 dollars par tête" [48]. Les enfants servent la plupart du temps de domestiques ou de gardiens de troupeaux, tandis que les adultes mâles travaillent directement la terre [49].

Cependant, le Soudan n'est pas non plus épargné par le développement d'un "esclavage moderne", dont les mécanismes sont en tous points identiques à ceux ci-dessus observés : les familles démunies proposent à des marchands de leur vendre leurs enfants ; "en théorie, nous dit le BIT, les parents peuvent racheter leurs enfants (... deux fois leur prix). Mais ces derniers passent souvent de mains en mains, de sorte qu'il est impossible de les retrouver" [50]. Ces enfants "tenus en esclavage" sont finalement, eux aussi, "utilisés comme domestiques" [51].

## **II. Esclavage « moderne », secteur informel et Etat**

Cependant, il ne nous semble pas que toutes ces formes de mise au travail puissent être raisonnablement qualifiées d'esclavage, et ce, surtout lorsque celui-ci se voit adjoindre l'adjectif de "moderne". Ceci pour essentiellement deux raisons que nous allons successivement développer dans la seconde partie de cet article : d'une part, parce que toutes présentent une différence radicale avec l'esclavage à proprement parler - et tel que nous l'avons défini dans notre première section ; d'autre part, parce qu'elles ne présentent pas une différence radicale avec les autres formes actuelles de mise au travail dans les pays du Tiers Monde.

### **Esclavage et « esclavage moderne »**

Il ne s'agit pas ici de faire un procès d'intention au Bureau International du Travail, ni à quelque autre organisme international de défense des droits de

l'homme et des travailleurs. L'intention de ces organismes, en ce qu'elle contient de lutte contre les conditions de travail dégradantes pour l'homme est parfaitement respectable. Cependant, l'on ne peut parler d'esclavage à chaque fois que l'homme au travail est maltraité. C'est ce que nous allons tenter de d'articuler.

### *L'esclavage « traditionnel » contemporain*

Le BIT commet à notre avis une première approximation lorsqu'il nous introduit à son sujet :

"Dans les temps anciens, nous dit-il en effet, l'esclavage était monnaie courante dans beaucoup de sociétés. Certaines tribus ou catégories sociales étaient ainsi asservies par d'autres. De même, les peuplades vaincues étaient souvent réduites à l'esclavage" [52].

À proprement parler, l'esclavage n'a jamais été "monnaie courante" dans ces fameux "temps anciens" dont nous parle le BIT. Certes, nous avons vu d'une part, que les pratiques d'achat et de vente concernaient très souvent les hommes eux-mêmes, et que d'autre part, la dépendance personnelle, ou si l'on veut la servitude, était la règle, mais de sociétés réellement esclavagistes à proprement parler, les spécialistes de l'antiquité n'en dénombrent que deux : l'Athènes dite "classique", puis la Rome d'avant notre ère. À résumer les "temps anciens" selon un modèle hautement schématique, l'on pourrait dire avec Finley, que si "le monde pré-grec - Sumer, Babylone, l'Égypte, l'Assyrie, et [...] Mycènes - était, très profondément, un monde dépourvu d'hommes libres, dans le sens où l'Occident en est venu à comprendre ce concept" s'empresse-t-il d'ajouter, c'était également un monde où l'esclavage n'avait qu'une "importance marginale", et cet esclavage fut en fin de compte "une invention grecque" [53].

Comme le souligne le BIT, des "tribus", des "catégories sociales" et des "peuplades vaincues" étaient, à n'en pas douter, asservies par d'autres, mais à rejeter toutes ces formes de mise au travail dans l'esclavage, l'on en arriverait à parler d'une seule et unique coupure radicale dans l'histoire de nos sociétés, celle qui instaure le travail libre salarié, autrement dit, le capitalisme, encore que sous cet angle, faudrait-il comprendre cette émergence à la manière d'un coup de baguette magique posée sur le monde par nous ne savons quelle force.

Certes, au Soudan, des milices armées par le gouvernement effectuent des razzias dans les villages frontaliers afin de mettre hommes, femmes et enfants au travail. Peut-on parler pour autant d'esclavage ? Cette forme de mise au travail se rangerait, à notre avis, plutôt au côté d'une forme de servitude "intercommunautaire", selon l'expression d'Y. Garlan, quitte à y adjoindre le qualificatif d'individuelle. Servitude et non pas esclavage, car "la guerre elle-même produit des prisonniers et non des esclaves" [54], et les mécanismes qui y sont à l'œuvre ne relèvent pas d'un processus de désocialisation susceptible de mener à la dépersonnalisation radicale du prisonnier nécessaire à l'esclavage, puisque la guerre est en elle-même un phénomène social et socialisant, en ce sens qu'elle impose la reconnaissance de l'ennemi en tant que groupe social ou

en tant qu'Etat. Du reste, dans les sociétés véritablement esclavagistes, comme le souligne encore une fois Y. Garlan, relativement peu élevé était le nombre d'"anciens prisonniers de guerre parmi les esclaves" [55]. Comme le fait également remarquer M. I. Finley, ni les Américains, ni les trafiquants d'esclaves portugais, français, puis anglais, "ne firent la guerre en Afrique pour puiser dans ce réservoir" ; "les Grecs non plus ne firent pas systématiquement la guerre à leurs principales sources d'approvisionnement, les Barbares de l'Est et du Nord-Est" [56]. Que ces prisonniers soient soumis à un travail forcé et dégradant, n'enlève rien au fait qu'il est difficile de parler d'esclavage.

Reste ceux des prisonniers, dont on ne sait pas s'ils sont "vendus", mis en "gage" ou en "location", la plupart du temps des enfants, passant "de mains en mains, de sorte qu'il est impossible de les retrouver" [57]. Ceux-là, nous dit le BIT, sont en fait "tenus en esclavage et utilisés comme domestiques" [58].

*L'« esclavage des enfants » : une expression contradictoire*

L'expression même d'"esclavage des enfants" utilisée par le BIT, est une expression à notre avis extrêmement ambiguë, et ceci pour trois raisons.

En premier lieu, parce que comme le souligne lui-même le BIT, l'« on pourrait dire que le travail des enfants est toujours un travail forcé puisque les enfants sont rarement à même de donner librement leur consentement » [59] ; en effet, "la plupart des décisions les concernant sont prises pour eux par des adultes" [60]. Or, dans la mesure où le BIT a tendance à placer sur un même plan, le travail "forcé ou obligatoire" et l'esclavage, à le suivre, l'on pourrait presque dire que le travail des enfants est toujours un esclavage.

En second lieu, la définition de l'expression "esclavage des enfants" que nous donne le BIT est elle-même ambiguë. Dans le rapport de la Commission de l'emploi et de la politique sociale sur le "travail des enfants", rapport publié en novembre 1995 [61], le Conseil d'administration du BIT consacre, en effet, trois paragraphes à ce thème de l'"esclavage des enfants", et tente de définir plus précisément ce qu'il entend par cette expression :

« L'esclavage d'un enfant, nous dit-il, est une situation dans laquelle un employeur exerce sur cet enfant, de façon temporaire ou définitive, les attributs du droit de propriété. L'enfant devient un bien, une chose, qui peut être échangée. Le propriétaire peut faire travailler cet enfant directement à son service ou le confier à un tiers qui utilisera son travail moyennant un loyer » [62].

Cependant, la propriété se définissant comme "le droit de jouir et disposer des choses de la manière la plus absolue" (Art. 544 du Code civil), elle ne saurait être, par conséquent, au niveau de sa définition même, "temporaire ou définitive", sauf finalement, à ne plus être.

Enfin, l'expression d'"esclavage des enfants" est à notre avis une expression non pertinente, surtout parce que c'est en elle-même qu'elle est contradictoire. En effet, au niveau même où se place le BIT, c'est-à-dire au niveau de la définition la plus courante ou "ordinaire" de l'esclavage, le caractère "absolu", et donc

indéniablement définitif, de la puissance du maître sur son esclave est incontournable. Or, si l'enfance n'est elle-même qu'une période transitoire chez l'être humain, que recouvre alors l'expression d'"esclavage des enfants" ? D'autant plus que le BIT ne nous dit absolument rien sur ce que deviennent ces "enfants esclaves" à leur majorité. Peut-être se confondent-ils tout simplement dans cette réalité que le BIT désigne par l'expression d'"esclavage moderne" ? Expression à laquelle il faut alors ajouter le qualificatif d'« adultes ».

*L'« esclavage moderne » des « adultes »*

La différence entre cette forme de mise au travail appelée "esclavage moderne" et l'esclavage à proprement parler est radicale, tant du point de vue théorique que du point de vue empirique, ou disons plutôt, du point de vue historique.

Du point de vue théorique, en effet, le mécanisme qui mène l'adulte à l'esclavage est finalement toujours le même [63]. Il ne s'agit pas ici, ni pour le "rabatteur" ni pour l'"employeur", à l'inverse du mécanisme à l'œuvre dans l'esclavage, de "capturer" un homme à la manière d'une bête sauvage, mais bien de "capter" ou même de "captiver" l'attention, l'esprit ou l'intelligence de ce futur travailleur, de le retenir en le séduisant, de chercher à gagner ce quelqu'un par un quelconque artifice et, en l'occurrence, en lui faisant miroiter un salaire et des conditions de vie largement acceptables eu égard à la situation dans laquelle il se trouve. Ce faisant, tout le mécanisme de la mise au travail repose en fait sur, et fait appel à la personnalité même de ce travailleur, jouant du reste sur toutes ses faiblesses.

Il n'y a pas à séparer le système de recrutement par des "chats" au Brésil, de celui des agences de voyage aux Philippines, ou même de celui des enganche au Pérou ou des peshgi au Pakistan. À la limite, la seule différence entre toutes ces formes de mise au travail, c'est une différence non de nature, mais de degré de crédulité sur lequel jouent successivement le rabatteur, puis l'"employeur", abusant ainsi invariablement le travailleur [64].

Que d'une part, le salaire ne soit pas, au bout du compte, à la hauteur des espérances du travailleur, et qu'il ne soit, du reste, jamais clairement établi, est justement ce qui fait la force du mécanisme ; mais de réciprocité, il y a toujours, fût-elle ici plus inégale qu'ailleurs. Ce travailleur participe par conséquent rationnellement au travail, même si cette rationalité s'inscrit dans la violence. Que d'autre part, ce travail apparaisse ensuite comme forcé, autrement dit, que le travailleur ne puisse plus "s'en sortir", soit du fait du contrat moral qui le lie au maître, soit du fait de la puissance militaire de ce dernier, et que ce travail soit donc effectué et vécu dans des conditions particulièrement dégradantes pour cette personne est indéniable ; mais l'esclavage ne se situe pas à ce niveau.

Au niveau théorique donc, la différence radicale qui existe entre ce que le BIT appelle l'« esclavage moderne » et l'esclavage à proprement parler est la suivante : alors que dans l'esclavage, le maître ne reconnaît "absolument" pas la personnalité du travailleur, cette forme de mise au travail que le BIT nomme "esclavage moderne" nécessite de placer cette reconnaissance de la personne du

travailleur au centre de la relation, afin que ce système puisse pleinement atteindre son but, c'est-à-dire la mise au travail de cette personne. Bref, alors que le maître ne prête aucune personnalité à l'esclave, l'esclavagiste dit "moderne" ne peut prêter qu'à une personne susceptible de reconnaître ce prêt comme une dette.

Du point de vue historique, cette forme de mise au travail ne saurait d'autant moins se confondre avec l'esclavage, que ces deux formes ont, la plupart du temps, co-existé. En effet, tant "la servitude pour dettes" dans l'Antiquité grecque par exemple, que le système des "engagés" au Nouveau Monde à l'époque moderne, et plus particulièrement au Brésil, sont des systèmes contemporains de l'esclavage, avec lequel ils ne sauraient par conséquent se confondre.

Dans l'Antiquité, les hommes et femmes soumis à la "servitude pour dettes" n'en n'appartiennent pas moins à la communauté familiale et politique dans laquelle ils sont asservis et dont ils sont issus, et leurs droits, qui ne sont pas tous supprimés, se situent entre ceux des hommes libres et ceux des esclaves, dont ils se distinguent par conséquent radicalement [65]. Quant à l'époque moderne, ce système de mise au travail est en tout point identique à celui des "engagés", mis en place par la plupart des nations européennes afin de coloniser les Amériques. Le prix du voyage, que le colon ne pouvait se payer, constituait la dette initiale qu'il devait ensuite "rembourser" en travaillant "gratuitement" durant des périodes plus ou moins longues selon les systèmes. En fait, comme le souligne Celso Furtado, ce système était de fait une forme de servitude "qui n'avait même pas de limite fixée dans le temps" [66] ; il ne saurait, cependant, se confondre avec l'esclavage, avec lequel il a co-existé durant près de trois siècles.

En outre, observons que ces systèmes ont pris de l'ampleur et se sont généralisés à la suite de l'abolition de l'esclavage, dont ils ne peuvent par conséquent apparaître comme issus logiquement [67]. Et c'est bien là que se trouve le second problème, à savoir que cette généralisation des relations de "faveur", de "clientèle" ou de "paternalisme" est bien aujourd'hui l'un des traits les plus caractéristiques de la mise au travail dans les pays du Sud ; que ce soit d'ailleurs en Amérique latine, en Afrique ou en Asie. Dire, comme le font P. Dockès et B. Rosier, prenant l'exemple du Brésil, que "ni l'accession à l'indépendance, ni l'abolition de l'esclavage en 1888, n'ont modifié le caractère profondément inégalitaire des structures agraires, qui constitue la trame de la formation sociale brésilienne" [68], est une chose ; mais dire que ce "caractère profondément inégalitaire des structures agraires" n'a pas permis d'abolir l'esclavage, et que celui-ci s'y perpétue, fût-ce sous une forme "moderne", en est une autre. De fait, qualifier ce type de mise au travail d'"esclavage moderne" ne saurait être pertinent quant à la réalité des systèmes socio-économiques du tiers-monde.

D'autant plus que, comme nous allons le voir désormais, la définition de l'"esclavage moderne" que le BIT en vient à adopter, peut finalement arriver à

recouvrir une réalité beaucoup plus vaste que celle qu'il nous invitait à découvrir initialement, dans son rapport sur le travail dans le monde de 1993.

### « Esclavage moderne » et secteur informel

En effet, au regard de la définition de l'esclavage qu'en donne le BIT, une bonne partie des relations à l'œuvre dans ce qu'il a lui-même qualifié de "secteur informel" est susceptible d'être décrit en termes d'"esclavage moderne", tant, comme le souligne A. Morice, le rapport non salarial est un rapport complexe reposant sur "la mise en place (ou la persistance) de tout un système de droits et devoirs personnels entre les acteurs", entremêlant "clientélisme" et relations de "faveur", sur fond de "paternalisme" et d'"allégeance des femmes aux hommes et des jeunes aux vieux" [69].

Si en effet, "l'esclavage, au sens ordinaire du terme", pour rappeler la définition que nous en donne le BIT, "consiste à faire travailler des gens sans les rémunérer, soit en utilisant la force, soit sous le couvert des traditions sociales ou culturelles", il englobe une grande partie de ce que A. Morice et bien d'autres auteurs, qualifient de non-salariat. À commencer par savoir ce que le BIT entend par "rémunération". Il n'y a, en effet, ni rémunération ni contrat de travail à proprement parler dans le non-salariat, mais il s'agit bien "d'un pseudo-contrat où l'employé est astreint à une disponibilité constante" [70], l'entrepreneur prenant l'ouvrier pour lui éviter de "traîner dans la rue", lequel reçoit comme contrepartie mais irrégulièrement et selon le bon vouloir de l'homme qui l'emploie, dans le meilleurs des cas "l'espérance d'une reconnaissance ultérieure" [71], la plupart du temps des "cadeaux" (cigarettes, vêtements, etc.) et des "pourboires" [72], parfois la nourriture et l'hébergement, le tout selon une rationalité plus ou moins bien établie, c'est-à-dire, afin de maintenir le travailleur dans la dépendance financière, et surtout politique. "L'ensemble de ce dispositif", nous assure Alain Morice, n'étant pas propre à l'exemple de l'artisanat sénégalais dont il s'inspire, "ni même à la micro-entreprise africaine puisqu'on le rencontre partout" dans ce qu'il appelle "l'économie domestique" [73].

Si le "secret du non salaire", comme nous le démontre A. Morice, se trouve dans le fait qu'il est conçu afin "d'empêcher l'émergence de tendances individualistes" [74], il est dès lors vain de réinterpréter ce rapport dans le cadre de l'individualisme méthodologique, comme tend pourtant à le faire le BIT et Michel Bonnet, qui compte au nombre de ses experts, dans le cas de la mise en servitude d'un enfant. Dire comme le fait cet auteur, que la servitude pour dette c'est "deux adultes" qui "sont face à face" et qui font un "échange" entre "une somme d'argent et la force de travail d'un enfant" [75], c'est décrire les relations à l'œuvre dans la servitude pour dette à la lumière de l'individualisme méthodologique, dans lequel deux adultes sont effectivement face à face et font bien un échange ; si la seule différence entre l'échange de monnaie contre marchandise avec la servitude pour dette, est que l'échange se fait sur le travail d'un enfant à durée indéterminée, la servitude pour dette est peut-être encore plus près du contrat de travail que le pense l'auteur. Cependant, c'est bien parce qu'il applique une grille d'analyse, celle de l'individualisme méthodologique, à

une situation sans aucune commune mesure avec celle de la société occidentale, qu'il semble plausible et légitime au BIT de parler d'esclavage.

### État et « esclavage moderne »

Tout comme Claude de Miras l'analysait à propos de la notion de "secteur informel", l'émergence et le succès de celle d'« esclavage moderne » provient bien plus du fait qu'elle reflète une notion idéologique, plutôt qu'un concept analytique [76], notion servant selon nous, à légitimer le projet économique libéral de développement du tiers monde construit par les institutions internationales. Cette légitimation impose en effet, comme toute légitimation, une double exigence : mettre en avant les effets positifs d'une telle politique, tout en en excluant de son champ les effets négatifs. Comme on le sait, depuis le début des années 1990, ces institutions clament les vertus tant économiques et sociales que politiques, de l'informalité [77] ; mais « la mise en exergue des "succès" de l'économie informelle » a, comme l'a souligné Bruno Lautier, des conséquences extrêmement ambiguës, puisqu'en "tirant argument des échecs de l'intervention étatique sur l'économie, ces institutions viennent à recommander aux États de prôner le non-respect de leur propre droit" [78]. Une telle politique produit des "effets dévastateurs" [79] : en mettant "au centre de la reproduction sociale le couple corruption-clientélisme", et en multipliant les phénomènes "destinés à engendrer l'allégeance" [80], ces politiques en viennent finalement, à poser "un véritable problème de souveraineté de l'Etat", où "la tolérance, pour des raisons tant politiques qu'économiques, s'étend de plus en plus à des activités délictueuses (contrebandes, narcotrafic)", "des régions entières" échappant "au contrôle de l'Etat" [81], favorisant finalement toutes les formes de mise au travail dégradantes, comme c'est le cas (et nous l'avons vu ci-dessus) dans certaines régions au Brésil et au Pérou, formes de mise au travail que le BIT s'empresse ensuite de qualifier d'« esclavage moderne ».

Aujourd'hui, la majeure partie des institutions internationales ont "reconnu l'existence du problème des conséquences sociales" des politiques libérales d'« ajustement », sans pour autant, comme l'a souligné B. Lautier, "remettre en cause la nécessité de celui-ci" [82]. Cette double exigence qui est, d'une part, de prôner le non-respect du droit étatique et, d'autre part, d'en reconnaître les conséquences sociales sans en remettre en cause la nécessité, place ceux qui préconisent une telle politique devant un dilemme apparemment insoluble.

C'est à ce dilemme que la notion d'« esclavage moderne », utilisée par le BIT, est censée apporter une réponse. Il ne s'agit plus de se situer tant au niveau national du droit social ou économique, qu'au niveau universel de celui de l'Homme, avec un grand « H ». L'on peut ainsi encourager la déréglementation et le désengagement de l'État de l'économie et du social, au nom du soutien à l'économie informelle, tout en en critiquant les effets dévastateurs, en termes d'« absolu » et d'« universel », tout comme l'on "scinde" la pauvreté « en deux ou trois, pour délimiter une pauvreté "absolue" qu'il est nécessaire de supprimer en premier » [83]. L'aboutissement final de ce subterfuge est de boucler ces deux discours l'un sur l'autre, faisant de l'esclavage la cause de la pauvreté, et inversement. D'ailleurs, le BIT n'y manque pas lorsqu'il nous précise que "la

prédominance d'enfants esclaves correspond principalement à l'existence de systèmes sociaux fondés sur l'exploitation de la pauvreté tels que la servitude pour dettes" [84].

Le subterfuge n'est donc pas complet tant que la référence au Droit est encore trop apparente. En effet, sachant que les relations de travail à l'œuvre dans le « secteur informel » peuvent toutes être qualifiées d'illégales, selon les propres critères des institutions internationales, les conditions de travail jugées par ces dernières trop dégradantes pour l'être humain ne peuvent plus elles-mêmes l'être en fonction de ce critère du simple non-respect de la loi, sauf à contredire leurs incantations en faveur de ce non-respect. Ces formes de mise au travail ne peuvent plus alors se définir comme simplement illégales, mais doivent l'être soit doublement, comme dans le cas, si prisé par le BIT, de l'« esclavage » des "enfants", soit se définir sans référence aucune au Droit. Dans le cas de l'"esclavage des enfants", en effet, l'appellation d'"esclavage" semble d'autant plus légitime, que non seulement les conditions de vie et de travail dégradantes ne respectent pas les conditions que le droit du travail impose entre un salarié adulte et son employeur, mais en plus, le travail des enfants est de toute façon lui-même illégal. Seulement, là où le BIT commet encore une fois, à notre avis, une erreur d'analyse, c'est que partout où l'esclavage s'est réellement développé et a réellement pris de l'ampleur, que ce soit dans les fameux "temps anciens" ou dans ceux plus "modernes", il n'a jamais été illégal, ni doublement ni simplement. À vrai dire, la seule différence certaine entre l'esclave à proprement parler et le travailleur informel des pays du Tiers Monde soumis à des formes dégradantes de mise au travail, est que le premier possède, lui, un véritable statut juridique, alors que c'est justement le second qui n'en possède pas de véritable.

Le problème n'est pas tant qu'il n'y a pas d'esclavage véritable sans État [85], mais bien que, comme le souligne Bruno Lautier, pour l'économie libérale, "la forme des relations de travail (le travail salarié étant seul pris en compte par la théorie économique) est contingente, et donnée par la technique (à travers les fonctions de production). L'État n'intervient pas, au moins ne doit pas intervenir, dans la mise en forme des relations de travail, sinon en amont, à travers la garantie de l'exécution des contrats (ce qui implique, bien sûr, que le rapport de mise au travail soit vu comme marchand)". Cependant, cette vision fait l'impasse sur un « "péché originel" : l'incapacité de la théorie économique du salariat à rendre compte de la mise au travail initiale, de l'imposition et de la naturalisation d'une forme de travail particulière de relations de travail » [86]. En France, si les deux premières tentatives démocratiques ont immédiatement avorté, c'est bien parce que l'Etat ne se situait justement qu'au seul niveau des Droits de l'Homme, sans prendre en compte la réalité économique et social des "citoyens". Or, c'est bien par la réintégration de cette réalité à travers "l'invention du social" [87], que la troisième fût finalement la bonne. C'est peut-être aussi en ce sens que l'on peut craindre pour les processus de démocratisation actuellement à l'œuvre dans le Tiers Monde, qui passent dans de nombreux pays par "une sorte d'exorcisation de l'Etat" [88].

Cependant, la notion d'« esclavage » est ici d'autant plus subtile qu'elle décroche radicalement les formes de mise au travail qu'elle est censée décrire, de la référence au juridique, lieu de la contradiction du projet capitaliste libéral et de sa conception de l'État - projet dont elles sont néanmoins issues -, en les renvoyant finalement à un système économique et social s'inscrivant en négatif de celui-ci, l'esclavage. Ce faisant, l'on en vient à adopter une définition de l'esclavage qui, à être trop générale, en arrive d'une part, à quasiment se confondre avec celle même du non respect des Droits de l'Homme, dont pourtant, à l'origine, elle n'occupe qu'un mince article ; et d'autre part, à être tellement grossière, qu'elle arrive à englober une grande partie des relations de travail à l'œuvre dans le Tiers Monde.

La notion d'« esclavage moderne », aboutit cependant bien à son but en ce qu'elle sépare définitivement les conséquences négatives (portes ouvertes aux conditions dégradantes de mise au travail), de leurs causes (les recommandations faites par les institutions internationales aux Etats de ne pas respecter leur propre droit) ; mais ce faisant, il en va de même de « l'abolition de l'esclavage » tout comme de « l'éradication de la pauvreté » : comme le soulignait B. Lautier à propos de la seconde, elles ne peuvent pas "faire sens autrement que comme slogan" [89].

## Conclusion

En sortant de son chapeau la notion d'« esclavage moderne », le BIT et les médias réussissent ce triple tour de force : d'abord, de faire apparaître les conditions dans lesquelles s'effectue le processus d'industrialisation typiquement capitaliste et les adaptations sociales qu'il engendre dans les pays du Sud, comme relevant d'un autre système de mise au travail, en l'occurrence l'esclavagisme, ou dit autrement, comme étant non capitaliste ; ensuite et par extension, de faire apparaître le processus d'industrialisation occidental lui-même, qui s'est effectué pour les ouvriers européens dans des conditions de travail elles-aussi déplorables et dégradantes pour l'être humain (le travail des enfants, largement répandu à l'époque en est l'une des preuves susceptible d'être parmi les plus chères au BIT), comme étant elle aussi non typiquement capitaliste ; enfin, et ce n'est pas le moindre, en appliquant l'expression « esclavage moderne » à une tout autre réalité, d'enlever sa spécificité à la mise au travail des Noirs sur le Nouveau continent entre le XVIe et le XIXe siècle.

Dans l'esprit du BIT et du monde journalistique qui le reprend, ne restent plus que deux réalités économiques et sociale : d'un côté, celle du capitalisme, dont la vision devient dès lors totalement idyllique, de l'autre, l'esclavage, attirant sur lui tout le sang et la sueur des travailleurs de toutes les époques.

Le subterfuge n'est pas nouveau. Philippe Steiner avait déjà remarqué que les économistes classiques, gênés qu'ils étaient d'avoir à discourir sur les formes dégradantes de mise au travail qui leurs étaient contemporaines, préféraient situer l'esclavage dans l'Antiquité et le ranger ainsi systématiquement sous un registre « historique » [90]. De même Jean Bart, dans un article aussi récent [91], nous confiait que « la pensée des Lumières » remontait « plus facilement le

temps » qu'elle ne traversait « l'Atlantique ». L'on pourrait finalement en dire autant aujourd'hui de celle du BIT et des différents Organismes internationaux, encore que s'agissant de ces derniers, l'on puisse appliquer cette formule à d'autres mers.

Comme le rappelait Bruno Lautier, « en 1972, le Bureau International du Travail lançait sur le marché l'expression de "secteur informel" ; quatre ans plus tard, il lui substituait (...) celle de "secteur non structuré" » [92]. Il semble qu'aujourd'hui, avec l'expression d'« esclavage moderne », lancée, elle, en 1993, le BIT ait finalement renoué avec le succès commercial. Cette expression est cependant elle aussi non pertinente lorsqu'il s'agit d'appréhender cette réalité que sont les formes de mise au travail dans les pays du Tiers Monde. « Les mots semble-t-il, n'ont plus d'importance », déplorait Bruno Lautier ; nous dirions aujourd'hui, pour finir sur un des nombreux bons mots de celui avec lequel nous avons commencé, qu'« à chose inaperçue, le nom de "partout" convient aussi bien que de "nulle part" » [93].

P.-S.

### Références bibliographiques

- AMIN Samir, "Autour de l'abolition de l'esclavage par la première République", (Postface) dans Les abolitions de l'esclavage. De L. F. Sonthonax à V. Schœlcher. 1793 - 1794 - 1848, Presses Universitaires de Vincennes et Editions UNESCO, Paris, 1995, pp. 397-402.
- BART Jean, "Esclavage et servage tardif", dans Les abolitions de l'esclavage. De L. F. Sonthonax à V. Schœlcher. 1793 - 1794 - 1848, Presses Universitaires de Vincennes et Editions UNESCO, Paris, 1995, pp. 27-29.
- BIT, Le travail dans le monde , Organisation internationale du Travail, Genève, 1985.
- BIT, Le travail dans le monde , Organisation internationale du Travail, Genève, 1993.
- BIT, Le travail des enfants , (Conseil d'administration - Commission de l'emploi et de la politique sociale), GB. 264/ESP/1, 264e session, Genève, novembre 1995.
- BORMANS Christophe, La réduction en esclavage et sa relation à l'émancipation du concept d'économie , Thèse de doctorat de sciences économiques, Université de Picardie - Jules Verne, Amiens, 1995.
- CABANES Robert, COPANS Jean et SELIM Monique (sous la direction de), Salariés et entreprises dans les pays du Sud. Contribution à une anthropologie politique des travailleurs, Karthala-ORSTOM, Paris, 1995.
- COPANS Jean, "Remarques sur la nature du salariat en Afrique noire", Revue Tiers-Monde , Tome XXVIII, n° 110, Avril-Juin 1987, PUF-IEDES, Paris, 1987, pp. 315-332.
- DOCKES Pierre, La libération médiévale , Flammarion, Paris, 1979.
- DOCKES Pierre et ROSIER Bernard, L'histoire ambiguë , PUF, Paris, 1988.
- FINLEY Moses I., Esclavage antique et idéologie moderne , Paris, Ed. de Minuit, 1981.
- GARCIA Afriânio Jr., "Libres et assujettis : la transition des travailleurs dépendants aux travailleurs libres dans le Nord-Est du Brésil", dans Acte de la Recherche en

Sciences Sociales : "La construction sociale de l'économie" , n° 65, novembre 1986, Les Editions de Minuit, Paris, 1986, pp. 14-40.

GARCIA Afriânio Jr., Libres et assujettis. Marché du travail et modes de domination au Nordeste , Editions de la Maison des Sciences de l'Homme, Paris, 1989.

GEFFRAY Christian, Chroniques de la servitudes en Amazonie brésilienne. Essai sur l'exploitation paternaliste, Editions Karthala, Paris, 1995.

LAUTIER Bruno, "L'économie informelle, son rôle social et la démocratisation", dans les Cahiers Français , n° 270 : "Les Tiers Mondes", mars-avril 1995, La Documentation française, Paris, 1995, pp. 23-31.

LAUTIER Bruno, ""Les malheureux sont les puissants de la terre..." (Représentations et régulations étatiques de la pauvreté en Amérique latine)", Revue Tiers Monde , Paris, PUF, Avril-Juin 1995, n° 142, pp. 383-409.

LAUTIER Bruno, L'économie informelle dans le tiers monde , La Découverte, coll. Repères, Paris, 1994.

LAUTIER Bruno, "Les travailleurs n'ont pas la forme. Informalité des relations de travail et citoyenneté en Amérique latine", in LAUTIER Bruno, de MIRAS Claude et MORICE Alain, L'Etat et l'informel , Paris, L'Harmattan, 1991.

LEWIS Bernard, Race et esclavage au Proche-Orient , Gallimard, Paris, 1993.

MATHIAS Gilberto, "Etat et salarisation restreinte au Brésil", Revue Tiers-Monde , Tome XXVIII, n° 110, Avril-Juin 1987, PUF-IEDES, Paris, 1987, pp. 333-346.

MATHIEU Jean-Luc, La défense internationale des Droits de l'Homme , PUF, coll. "Que sais-je ?", Paris, 1993.

MORICE Alain, "Ceux qui travaillent gratuitement : un salaire confisqué", in AGIER M., COPANS J. et MORICE A. (coord.), Classes ouvrières d'Afrique noire , Karthala, Paris, 1987, pp. 45-76.

POLLAUD-DULIAN Marcel, Aujourd'hui l'esclavage. Servitude et esclavage contemporains, Editions économie et humanisme - Les Editions ouvrières, Paris, 1967.

ROLLAND P. ET TAVERNIER P., Textes sur la protection internationale des Droits de l'Homme , PUF, coll. "Que sais-je ?", Paris, 1994.

STEINER Philippe, "L'esclavage chez les économistes français (1750-1803)", dans Les abolitions de l'esclavage , de L. F. Sonthonax à V. Schœlcher - 1793-1794-1848, Presses Universitaires de Vincennes / Editions UNESCO, Paris, 1995.

SURVELOR R., "Eléments historiques pour une approche socio-culturelle", Les Temps Modernes , 39e année, Avril-Mai 1983, n° 441-442, pp. 2174-2208.

## Notes

[1] M.I. Finley, Esclavage antique et idéologie moderne , Editions de Minuit, Paris, 1981, p 91.

[2] « Pour atteindre le grand public, il faut faire appel aux grands médias » (BIT, 1995, p 15).

[3] 1993 marque la date à laquelle le BIT porte ce sujet sur le devant de la scène internationale (cf. BIT, 1993). Puis la presse s'en est emparé, à commencer par l'Événement du jeudi qui, dans la semaine du 9 au 15 septembre 1993, suite au rapport du BIT et de plusieurs organismes mondiaux, titrait : « l'esclavage aujourd'hui ». Récemment, l'Humanité dimanche aussi bien que le mensuel

féminin Marie-claire, n'hésitent pas à dénoncer le « scandale de l'esclavage », à propos du cas de la jeune philippine de seize ans, Sarah Balabagan, et de bien d'autres (L'humanité dimanche, n° 291). Comme le souligne Michel Bonnet à propos de « la lutte contre le travail des enfants », la lutte contre les formes contemporaines d'esclavage est elle aussi « devenu un créneau porteur pour les médias et, tout compte fait, un marché lucratif » (Bonnet, 96, p 4).

[4] M.I. Finley, Economie et société en Grèce ancienne , La Découverte, Paris, 1984, p 208.

[5] Cf. par exemple sur ce sujet : Alessandro Stella, "L'esclavage en Andalousie à l'époque moderne", Annales E.S.C. , janvier-février 1992, n°1, Armand Colin, Paris, 1992, p 46.

[6] M.I. Finley, Op. Cit. , 1981, p 90.

[7] Pierre Vidal-Naquet, "Réflexions sur l'historiographie grecque de l'esclavage", dans J.-P. Vernant et P. Vidal-Naquet, Travail & esclavage en Grèce ancienne , Editions Complexe, Paris, 1988, p 98.

[8] E. Benveniste, Le vocabulaire des institutions indo-européennes , Les Editions de Minuit, Paris, 1969.

[9] E. Benveniste, Idem , p. 355.

[10] E. Benveniste, Ibid., p. 355.

[11] Claude Meillassoux, Anthropologie de l'esclavage , PUF, Paris, 1986, p 68.

[12] Claude Meillassoux, Op. Cit. , p 69.

[13] Louis Althusser, Ecrits sur la psychanalyse , Stock / IMEC, Paris, 1993, pp. 85-87.

[14] Louis Althusser, Idem , p 89.

[15] Cf. C. Bormans, 1995, IIème Partie, Chapitre IV : "Anthropologie de l'esclavage".

[16] Moses I. Finley, Op. Cit., 1984 (voir la deuxième partie et, en particulier le chapitre 6 : "Entre l'esclavage et la liberté", pp. 172-194).

[17] Emile Benveniste, Op. Cit. (en particulier le Livre I, section III : "L'achat", pp. 123-147).

[18] Karl Polanyi, La grande transformation , Gallimard, Paris, 1983 (voir en particulier : "L'évolution du modèle du marché", pp. 87-101) ; Emile Benveniste, Op. Cit. (en particulier le chapitre 11 : "Un métier sans nom : le commerce", pp. 139-147).

[19] Expression que nous empruntons à C. Palloix, De la socialisation , F. Maspéro, Paris, 1980.

[20] Serge Daget avait parfaitement raison de souligner qu'y compris au Nouveau Monde, "une part nombreuse de l'effectif des cargaisons noires n'est pas constituée d'esclaves confirmés mais de personnes fraîchement capturées, actuellement en état de captivité mais pas en état d'esclavage, du moins selon l'acception juridique occidentale" et que, généralement, même les sociétés esclavagistes ne vendent pas volontiers leurs esclaves "confirmés", "lesquels, de différentes façons, participent de et à la société parmi laquelle ils sont esclaves" (S. Daget, *La traite des Noirs*, Ed. Ouest-France Université, Paris, 1990, p 19). A cet égard, l'article 4 de la déclaration universelle des Droits de l'Homme, en interdisant "la traite des esclaves", révèle l'ambiguïté théorique de son analyse, ambiguïté n'apparaissant pas dans la Charte africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, qui interdit bien, elle, la "traite des personnes".

[21] Roland Survélor, "Eléments historiques pour une approche socio-culturelle", *Les Temps Modernes*, 39e année, Avril-Mai 1983, n° 441-442, pp. 2174-2176.

[22] Voir par exemple : la véridique histoire, par lui-même, d'Olaudah Equiano, Africain, esclave aux Caraïbes, homme libre, Editions Caribéennes, Paris, 1983 (en particulier les chapitres 2 et 3). Voir également Gaston-Martin, *Nantes au XVIIIe siècle - L'ère des négriers - 1714-1774*, Karthala, Paris, 1993 (en particulier le chapitre IV : "De la captivité à l'esclavage", pp. 110-135).

[23] R. Survélor, *Op. Cit.*, p 2182.

[24] R. Survélor, *Op. Cit.*, p 2182.

[25] R. Survélor, *Op. Cit.*, pp. 2178-2180.

[26] P. Bourdieu, *Le sens pratique*, Minuit, Paris, 1980, p 43.

[27] R. Survélor, *Op. Cit.*, pp. 2181-2182.

[28] R. Survélor, *Ibid.*, pp. 2181-2182.

[29] BIT, 1993, p 1.

[30] BIT, 1993, p 1.

[31] BIT, 1993, p 1.

[32] BIT, 1993, p 13.

[33] BIT, 1993, p 13.

[34] BIT, 1993, p 15.

[35] BIT, 1993, p 15.

[36] BIT, 1993, p 15.

[37] BIT, 1993, p 15.

[38] BIT, 1995, p 7.

[39] BIT, 1993, p 20.

[40] BIT, 1995, pp. 7-8

[41] BIT, 1993, p 15.

[42] ]BIT, 1993, p 15.] par cette forme de mise au travail.

Au Brésil, "le BIT a été saisi de beaucoup d'allégations faisant état d'un "esclavage blanc" - escravidade branca - dont seraient victimes des milliers de travailleurs", dans le but de "défricher et convertir en pâturages des milliers d'hectares de forêts" [[BIT, 1993, p 15.

[43] BIT, 1993, p 15. Pour plus de précisions sur ce sujet, l'on peut se référer à l'ouvrage de C. Geffray (1995), chapitre IV : « Les camps de travail de "l'esclavage blanc" », pp. 53-63. En fait, les chats sillonnent les hôtels et rachètent la dette des clients qui y vivaient à crédit depuis "deux ou trois jours", ou "deux ou trois semaines" (Geffray, 1995, p 57), selon les cas.

[44] Le BIT nous précisant que "la rémunération" des buscones est elle-même "fonction du nombre de travailleurs qu'ils recrutent" (BIT, 1993, p 16).

[45] BIT, 1993, p 16.

[46] BIT, 1993, p 16. "Bien entendu, nous précise le BIT, les Haïtiens en situation irrégulière dans le pays peuvent difficilement porter plainte".

[47] BIT, 1993, p 13.

[48] BIT, 1993, p 13.

[49] BIT, 1993, p 13.

[50] BIT, 1993, p 13.

[51] BIT, 1993, p 13.

[52] BIT, 1993, p 1.

[53] Finley, Op. Cit., 1984, p 171.

[54] M.I. Finley, Ibid. , 1981, p 111 et 112. Bien loin de constituer une explication historique de l'esclavage, le fait que dans la guerre la personne du vaincu appartienne au vainqueur, constitue bien plus une des premières justifications idéologiques de l'esclavage.

[55] Voir Y. Garlan, Guerre et économie en Grèce ancienne , Editions La Découverte, Paris, 1989, p 79, et en particulier la section 2 du chapitre 4 intitulée "Combien d'anciens prisonniers de guerre parmi les esclaves ?", pp. 79-83.

[56] M.I. Finley, Idem , 1981, p 110 et 111.

[57] BIT, 1993, p 13.

[58] BIT, 1993, p 13.

[59] BIT, 1993, p 1.

[60] BIT, 1993, p 20.

[61] BIT, 1995, pp. 7-8.

[62] BIT, 1995, p 7.

[63] Si bien d'ailleurs, que l'on ne saisit pas très bien la nuance que le BIT introduit entre l'« esclavage moderne », la "servitude pour dettes" et le "travail forcé ou obligatoire", si ce n'est dans leurs rapports aux sphères privée et publique, mais celles-ci sont souvent si étroitement entremêlées que cette distinction est peu pertinente.

[64] Encore qu'il faille préciser à cet égard, que si "la haine ainsi que l'amour rend crédule", comme le disait J.-J. Rousseau, la faim peut également remplir ce rôle à merveille.

[65] Voir par exemple M. I. Finley, Op. Cit., 1984, p 175 ; ou Y. Garlan, Op. Cit., "La servitude intra-communautaire", pp. 102-108.

[66] C. Furtado, La formation économique du Brésil - de l'époque coloniale aux temps modernes -, Mouton, Paris, 1971, p 109 et suiv.

[67] Cf. par exemple sur ce sujet G. Mathias (1987) pour le Sud-Est brésilien, et A. Garcia (1989) pour le Nord-Est.

[68] Pierre Dockès et Bernard Rosier, 1988, pp. 277-278.

[69] Morice, 1987, pp. 48-49.

[70] Morice, 1987, pp. 54-55.

[71] Morice, 1987, p 58.

[72] Morice, 1987, p 66 et suiv.

[73] Morice, 1987, p 69.

[74] Morice, 1987, p 71.

[75] Bonnet, 1996, p 5.

[76] C. de Miras, « L'informel : un mode d'emploi », dans L'Etat et l'informel , L'Harmattan, Paris, 1991, pp. 105-115.

[77] Lautier, 1995, p 24.

[78] Lautier, 1994, p 112.

[79] Lautier, 1995, p 29.

[80] Lautier, 1995, pp. 29-30.

[81] Lautier, 1995, pp. 29-30.

[82] Lautier, 1991, p 264.

[83] Lautier, 1995, p 386.

[84] BIT, 1995, p 8.

[85] Sur la corrélation "Etat-esclavagisme", voir P. Dockès, 1979 et C. Bormans, 1995, pp. 342-348.

[86] Lautier, 1991, p 32.

[87] Voir à ce sujet J. Donzelot, L'invention du social , Seuil, Paris, 1994.

[88] Lautier, 1995, p 23.

[89] Lautier, Op. Cit., 1995, p 385.

[90] Steiner, 1995, p 166.

[91] Bart, 1995, pp. 27-29.

[92] Lautier, 1991, p 11.

[93] J. Lacan, Télévision , Seuil, 1974, p 15.